

Ce que j'y disais a été notre politique depuis lors. Ce sera l'attitude que nous adopterons à la prochaine conférence du droit de la mer. Nous voulons nous assurer de l'application de bonnes pratiques de protection sur la totalité du plateau et de la pente. Nous voulons partager les pêches du plateau avec d'autres pays en collaboration, tenir la corde et avoir l'exclusivité de l'exploitation des nouvelles espèces. Telle est la politique adoptée et suivie depuis.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question. J'hésite à interrompre le ministre. Le gouvernement a-t-il, entre autres choses, fait savoir au gouvernement islandais que le Canada appuiera sa résolution qui, si je l'ai lue correctement, déclare que les autorités islandaises assureront le contrôle des bancs de poissons situés sur le plateau continental islandais, et ce jusqu'à une distance de 50 à 70 milles au large des côtes de l'Islande? Cette délimitation vise à inclure leur plateau continental naturel qui, en un endroit donné, s'étend jusqu'à une distance de 70 milles des côtes. Le Canada fera-t-il connaître publiquement qu'il appuie ce genre d'initiative dans l'espoir que l'Islande nous appuiera à son tour en 1973 lors de la conférence sur le droit de la mer?

L'hon. M. Davis: Nous avons des intérêts communs. Nous avons collaboré étroitement avec l'industrie de la pêche islandaise en vue d'obtenir de meilleurs prix pour le poisson et en vue de la meilleure gestion possible des bancs de poissons du plateau continental. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas seulement la pêche au-delà de la limite des 50 milles. Ce n'est pas seulement cela qui nous préoccupe. J'ai évoqué une politique plus globale. En règle générale, nous encourageons, je pense, les Islandais, mais je ne crois pas que nous puissions reprendre pour nous leur politique, monsieur l'Orateur.

Il y a un ou deux autres aspects que j'aimerais mentionner, monsieur l'Orateur. Je ne voudrais pas que l'on conclue de mes observations que la pêche commerciale au large de la côte est en train de disparaître. Elle est en difficulté, en ce sens que les ressources diminuent rapidement, sous le coup des flottes très importantes venues d'un certain nombre de pays étrangers. En fait, le nombre même de ces pays augmente. Récemment, des flottes japonaises ont elles aussi commencé à venir pêcher au large de la côte est. La prise totale de cette année—de 1971, donc—sera malgré tout, pour ce qui est de la quantité, du même ordre que la prise record de l'Atlantique Nord. Mais étant donné le prix beaucoup plus élevé que nous obtenons maintenant sur les marchés mondiaux pour les produits de notre pêche, le revenu total de cette industrie sera beaucoup plus élevé cette année, en 1971, que jamais auparavant. Du point de vue des revenus, donc, notre situation s'améliore nettement. En ce qui concerne le maintien du rendement, par contre, il se pose encore un problème et c'est dans ce domaine qu'il nous faut poursuivre nos efforts auprès des autres pays.

Au sujet des autres qui ont été abordés, on m'a demandé combien parmi les 14 nations ont déjà fait savoir qu'elles sont prêtes à laisser surveiller leurs bateaux par nos agents dans l'Atlantique Nord, comme nous par les leurs. Je crois qu'une dizaine de nations ont déjà pris les dispositions nécessaires en introduisant ou adoptant des lois ou règlements. Tous les pays doivent en faire ainsi avant la prochaine conférence officielle de la commission qui se tiendra probablement au mois de juin. L'URSS et les États-Unis, qui font l'objet de notre plus grande inquiétude, ont déjà accepté et, à leur égard, nous voulons en faire autant aussitôt que possible.

Peut-être voudriez-vous connaître quelques détails. En écoutant ce débat, on pourrait gagner l'impression qu'au cours des années, d'autres nations maritimes nous ont enlevé la plus grande partie de nos richesses piscicoles de nos côtes et de notre plateau continental. C'est vrai pour la morue. Les autres pays ont pris deux tiers, nous, environ un tiers. Le Canada a toutefois pris plus que la moitié des autres espèces, y compris le hareng, dont la survie est peut-être en doute et même l'aiglefin. La moyenne s'établit à 50 p. 100. Les Canadiens pêchent régulièrement 85 p. 100 de la prise totale de pétoncles au large de la côte orientale. Les pêcheurs de commerce prennent 80 p. 100 du merlan jaune, 60 p. 100 du hareng, 50 p. 100 de l'aiglefin, 50 p. 100 des saumons mâles et 50 p. 100 des pleuronectes. Il s'ensuit que l'excellence des méthodes de conservation dépend dans une grande mesure de nos bonnes actions aussi bien que celles des autres nations.

Toutefois, je suis heureux de constater que ce projet de loi reçoit l'appui de l'ensemble des députés. Je suis persuadé que cette mesure législative nous permettra éventuellement de mettre au point une politique visant une production ordonnée et une meilleure rémunération versée aux pêcheurs de commerce de l'Atlantique Nord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CRÉATION DU COMITÉ MIXTE DES RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose la motion suivante:

Que l'article 65(3) du Règlement soit modifié par l'adjonction de ce qui suit:

«c) le comité des règlements et autres textes réglementaires, chargé de représenter cette Chambre au comité mixte des deux Chambres, établi aux fins d'étudier et de vérifier les textes réglementaires soumis en permanence à ce comité par l'article 26 de la Loi sur les textes réglementaires, qui comprend 12 membres;»

Et qu'un message soit adressé au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre aux fins susmentionnées, et de choisir, si le Sénat le juge opportun, certains de ses membres pour le représenter au comité mixte dont on propose l'établissement.

• (4.40 p.m.)

—Monsieur l'Orateur, quelques remarques seulement sur la motion à l'étude, qui vise à établir un nouveau comité permanent, un comité mixte des deux Chambres du Parlement. Les députés connaissent, dans toutes ses étapes, l'établissement de rouages parlementaires pour la révision des règlements et autres formes de mesures administratives. L'établissement de ce comité de vérification serait la dernière étape de ce processus.

Les députés se rappellent que, durant la première session de la législature actuelle, un comité spécial, sous la direction du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), avait fait une étude approfondie de la question. Sur la foi du rapport du comité, le gouvernement avait présenté la loi sur les textes réglementaires, qui fut adoptée au début de la session actuelle.

Sauf erreur, on a consulté des membres de l'opposition au sujet de la motion à l'étude et il semble qu'elle ait rallié les suffrages de la Chambre. Comme on l'a signalé au cours des délibérations précédentes sur le bill, le comité sera dénué de tout esprit de parti. L'espoir en a du moins